

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER PARKING GYMNASSE ALICE MILLIAT LES 50 ANS DU CB IFS DU VENDREDI 9 JUIN AU DIMANCHE 11 JUIN 2023 Arrêté n°2023/153		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411-21-1, R.417-10 ;

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur Cédric EVANO de l'Association CB IFS pour l'organisation de la manifestation « les 50 ans du CB IFS », sur la deuxième partie du parking du gymnase Alice MILLIAT situé chemin du val à IFS du vendredi 9 juin 8h00 au dimanche 11 juin 2023 20h00 ;

ARRETE

- Article 1** Du vendredi 9 juin 8h00 au dimanche 11 juin 2023 20h00, le stationnement de tous véhicules, hors véhicules de service public, est interdit sur le parking du gymnase Alice MILLIAT situé Chemin du val à IFS.
- Article 2** Seront considérés comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté. Ceux-ci seront verbalisés et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière. Aucune dérogation ne sera admise.
- Article 3** Les services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions complémentaires en matière de stationnement et/ou de circulation qui pourront s'avérer nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la sécurité sur la voie publique.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la ville d'IFS ;
 - L'Association CB IFS.

Fait à IFS, le 6 juin 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE